



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf, du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/03/2023

**PRESENTS :** M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck DE SAINT ROMAN, M. Michel GLINEL, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François THORETTON, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

**POUVOIRS :** M. Jérôme BENOIST à M. Michel GLINEL, Mme Noémie FOIN à Mme Myriam LETELLIER, Mme Muriel GAGER à Mme Cécile PARENT, Mme Lalia LESAGE à Mme Marie THEAULT, M. Mickaël LHOTELLIER à M. Thierry PITEL, M. Dominique MARIE à M. Franck DE SAINT ROMAN, M. Alain SABRIE à M. François TOUYON, M. Benoît VICTOR à M. Cyril AUBERT-GEOFFROY

**ABSENT :** Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Sabrina SERGEANT,

**Secrétaire de séance :** Mme Flavie HERPIN

**Présents : 23**

**Votes exprimés : 31**

### **I. Election de la secrétaire de séance :** Mme Flavie HERPIN

En présence de Mme Ingrid DEBLEDS, Conseillère aux décideurs locaux à la DGFIP, le conseil municipal débute la séance par la partie « FINANCES ».

Mme DEBLEDS fait une analyse synthétique du compte de gestion 2022.

#### **Formation de l'autofinancement 2022 :**

- recettes réelles de fonctionnement : 4 404 810 € en hausse de 6,5 % par rapport à 2021. Elles représentent 708€/habitant.
- dépenses réelles de fonctionnement : 3 592 802 € en hausse de 6,3 % par rapport à 2021. Elles représentent 578€/habitant.

La capacité d'autofinancement brute 2022 est de 812 009 €, en hausse de 7,7% par rapport à 2021 (elle était de 753 776 €).

La hausse des recettes de fonctionnement concerne l'ensemble des ressources :

- +6,8% pour les ressources fiscales,
- +2,7% pour les dotations/participations,
- +15,9% pour les ventes et autres produits.

La hausse des dépenses de fonctionnement est une combinaison d'une hausse de 18,5% des dépenses de personnel (qui représentent 29,7% des dépenses réelles de fonctionnement) et de 2,5% des charges de gestion courante (dont +3,3% pour les contingents et participations obligatoires) et d'une baisse de 1,1% des charges générales et de 11,7% des charges financières.

Le ratio de rigidité des charges structurelles (poids des dépenses obligatoires dans les produits réels de fonctionnement) est de 58,5%.

Une fois déduit le remboursement du capital des emprunts (224 521 € en 2022), l'autofinancement net est de 587 488 €. Pour mémoire il était de 532 929 € en 2021, soit une hausse de 10,2%.

#### **Fonds de roulement :**

Le fonds de roulement net global au 31/12/2022 s'élève à 2 368 477 €, en hausse de 122 002 € par rapport à 2021 (+5,4%). Il représente 241 jours de charges réelles de fonctionnement (contre 242 jours en 2021), ou encore 381€/habitant.

#### **Endettement :**

L'encours de dettes au 31/12/2022 est de 2 290 319 € (soit 368 €/habitant).

La capacité de désendettement (encours de dettes / CAF brute) est de 2,82 années.

Mme Ingrid DEBLEDS informe également le conseil municipal qu'à compter de la semaine prochaine, M. Gilbert LE GUEN remplacera Mme Isabelle MAUBRE-TURPIN.

Elle explique que les communes du SEEJ ont des situations financières très différentes et des capacités contributives très différentes. Il va être compliqué de trouver une solution.

M. Michel LAFONT rappelle que c'est une compétence importante et prioritaire.

## II. BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES « COMMERCES », « MAISON DE SANTE » COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

Le conseil municipal doit approuver les comptes de gestion 2022 du budget principal de Thue et Mue, des budgets annexes Commerces et Maison de santé, établis par le comptable public.

### COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL THUE ET MUE

SECTION	Dépenses réalisées sur 2022	Recettes réalisées sur 2022	Solde année 2022
Investissement	2 018 073,96 €	1 760 544,00 €	- 257 529,96 €
Fonctionnement	4 405 203,02 €	4 794 555,99 €	389 352,97 €

Les résultats du compte de gestion 2022 du budget principal de Thue et Mue sont identiques à ceux du compte administratif 2022

### COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES

SECTION	Dépenses réalisées sur 2022	Recettes réalisées sur 2022	Solde année 2022
Investissement	19 822,89 €	28 193,56 €	8 370,67 €
Fonctionnement	17 058,57 €	28 753,78 €	11 695,21 €

Les résultats du compte de gestion 2022 du budget annexe Commerces sont identiques à ceux du compte administratif 2022.

### COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

SECTION	Dépenses réalisées sur 2022	Recettes réalisées sur 2022	Solde année 2022
Investissement	31 555,68 €	32 693,30 €	1 137,62 €
Fonctionnement	42 133,40 €	45 007,25 €	2 873,85 €

Les résultats du compte de gestion 2022 du budget annexe Maison de Santé sont identiques à ceux du compte administratif 2022.

Mme Ingrid DEBLEDS précise qu'à compter de 2024 / 2025 ces deux comptes (compte de gestion et administratif) seront fusionnés pour former le compte financier unique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VOTER le compte de gestion 2022 du budget principal de Thue et Mue établi par le comptable public
- DE VOTER le compte de gestion 2022 du budget annexe Commerces établi par le comptable public
- DE VOTER le compte de gestion 2022 du budget annexe Maison de Santé établi par le comptable public
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

III. **BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES « COMMERCE », « MAISON DE SANTE » COMPTES ADMINISTRATIF**  
 Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

I/ BUDGET PRINCIPAL

A.- Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	685 000,00	652 942,78	20 070,70		11 988,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 080 000,00	1 024 794,84	47 885,48		7 339,70
014	Atténuations de produits	1 700,00				1 700,00
65	Autres charges de gestion courante	1 793 405,00	1 790 028,58	0,75		3 377,68
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 560 105,00</b>	<b>3 467 764,21</b>	<b>67 936,91</b>	<b>0,00</b>	<b>24 403,88</b>
66	Charges financières	41 429,00	28 072,32	13 354,55		2,13
67	Charges exceptionnelles	500 117,84	20 097,51			480 020,33
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (	28 560,00	28 560,00			
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>4 130 211,84</b>	<b>3 544 494,04</b>	<b>81 291,46</b>	<b>0,00</b>	<b>504 426,34</b>
023 (2)	Virement à la section d'investissement (	635 248,34				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	458 917,54	779 417,52			-320 499,96
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>1 094 165,88</b>	<b>779 417,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>314 748,36</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 224 377,72</b>	<b>4 323 911,56</b>	<b>81 291,46</b>	<b>0,00</b>	<b>819 174,70</b>

Chapitre 011 - charges à caractère général : 673 013,48 €

Les principaux postes de dépenses sont pour ce chapitre :

- Les fournitures de petit équipement pour 36 655,62 €
- Les frais d'énergie – électricité pour 79 843,36 €
- L'entretien des bâtiments publics pour 52 067,93 €
- Les contrats de prestations de service pour 45 866,77 € qui comprennent notamment le service juridique, les prestations du droit des sols de Caen la Mer, le service des archives du centre de gestion, l'entretien de la vitrerie, la dératation.
- Les divers contrats de maintenance pour 52 077,93 €
- Les assurances multirisques, automobiles et dommages ouvrages pour 82 689,59 €
- Les manifestations : fêtes et cérémonies pour un total de 57 003,28 €
- Les catalogues et imprimés (cartes de visite, bulletins, affiches, etc...) : 8 748,41 €
- Les frais de télécommunications pour 34 781,41 €
- Les taxes foncières d'un montant de 20 351,00 €

Chapitre 012 - charges de personnel : 1 072 660,30 €

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 1 790 027,34 €

Les dépenses de ce chapitre concernent :

- Les contributions notamment celle versée au SIVOM Education Enfance Jeunesse pour 1 454 582,57 euros
- Les indemnités et charges des élus pour un total de 237 900,75 €
- Les contributions au SDEC pour l'éclairage public 12 601,64
- Les subventions versées aux associations pour 85 256,80 €

Chapitre 66 - charges d'intérêts d'emprunts : 41 426,87 €

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 20 097,51 €

Cette somme correspond à l'annulation de salles réservées et à des trop versés des années antérieures.

Chapitre 68 – dotations aux provisions semi-budgétaires : 28 560,00 €

Cette somme correspond aux provisions prises pendant l'année.

Chapitre 042 - opérations d'ordre - dotation aux amortissements : 779 417,52 €

Cette somme est constituée en grande partie par les amortissements de la commune et la vente de la mairie annexe Bretteville l'Orgueilleuse

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédite ouvertes (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédite annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	4 696,00	4 423,84			272,16
70	Produits des services, domaine et vent	108 200,00	142 832,13			-38 632,13
73	Impôts et taxes	2 542 179,00	2 729 711,36			-187 532,36
74	Dotations, subventions et participations	1 130 000,00	1 321 124,94			-191 124,94
75	Autres produits de gestion courante	133 000,00	155 882,42	5 940,82		-28 823,24
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 916 075,00</b>	<b>4 353 974,69</b>	<b>5 940,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-443 840,51</b>
76	Produits financiers		613,20			-613,20
77	Produits exceptionnels	22 441,07	369 205,44			-346 764,37
78	<sup>(1)</sup> Reprises provisions semi-budgétaires	38 381,00	38 381,00			
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>3 976 897,07</b>	<b>4 762 174,33</b>	<b>5 940,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-791 218,08</b>
042	<sup>(2)</sup> Opé. ordre transfert entre sections (2)	26 440,86	26 440,84			0,02
043	<sup>(2)</sup> Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>26 440,86</b>	<b>26 440,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 003 337,93</b>	<b>4 788 615,17</b>	<b>5 940,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-791 218,06</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<sup>(3)</sup> <b>1 221 039,79</b>				

#### En recettes :

Chapitre 013 - atténuation de charges : 4 423,84 €

Il s'agit du versement en 2022 de la compensation du supplément familial de traitement sur l'exercice 2020.

Chapitre 70 - produits de services : 142 832,13 €

Ce chapitre concerne les concessions de cimetière, les conventions de mises à disposition de personnel notamment le SEEJ et la communauté urbaine.

Chapitre 73 - impôts et taxes : 2 729 711,36 €

Ce chapitre retrace les recettes de la commune provenant de divers impôts et taxes :

- Les plus importantes sont les taxes foncières et d'habitation d'un montant de 1 835 051 €
- L'attribution de compensation de Caen la Mer pour 285 813,31 €
- La dotation de solidarité versée par Caen la Mer d'un montant de 45 683,00 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources instaurée suite à la réforme de la taxe professionnelle pour un montant de 15 752,00 €
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 75 970 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SDEC ENERGIE, soit 70 215,08 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de 303 699,85 €

Chapitre 74 - dotations et participations : 1 321 124,94 €

Ce chapitre concerne les dotations et les allocations de compensation versées par l'Etat.

- La dotation forfaitaire est la plus importante soit 620 238 €
- Les dotations de solidarité et de péréquation pour un total de 518 177 €
- Compensation exonérations taxes foncières pour 159 630 €
- Le FCTVA sur les travaux des bâtiments publics relevant du fonctionnement de 3 591,94 €

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 161 823,24 €

Les revenus d'immeubles sont constitués essentiellement par les locations de logements et de bâtiments divers comme la brigade de gendarme ou la pharmacie à Bretteville l'Orgueilleuse ainsi que les locations de salles des fêtes.

Chapitre 77 - produits exceptionnels : 369 205,44 €

Les recettes exceptionnelles proviennent des remboursements des indemnités journalières du personnel, des remboursements de différents sinistres et de la vente de la mairie annexe Bretteville l'Orgueilleuse.

**B.- Section d'investissement****DEPENSES D'INVESTISSEMENT****Opérations d'équipement individualisées**

OP	Libellé	Réalisé	RAR
121	Maison de services publics	18 276,12 €	52 827,39 €
122	Salle multisport V Lorier	1 340 335,11 €	65 811,54 €
123	Jardins familiaux	13 204,53 €	
124	Cœur de Bourg BLO		32 000,00 €
304	Espace culturel et vie associative	31 169,81 €	1 296 570,19 €
403	Cimetière LMP	17 424,55 €	
602	Zone humide SCGT	78 300,14 €	6 775,52 €
603	Mairie-Salle polyvalente SGGT	12 000,30 €	404 814,50 €
701	Eglises	30 798,23 €	10 543,80 €
702	Administration générale	14 179,11 €	32 752,02 €
703	Service technique	42 386,05 €	11 712,60 €
704	Communication	5 593,20 €	
707	Téléphonie et Internet réseaux	8 700,55 €	20 000,00 €
708	Commerces – Signalétique	18 792,00 €	8 771,88 €
710	Illuminations de Noël		14 040,00 €
711	Etude des projets 2022-2026	2 880,00 €	53 120,00 €
712	Mobilier urbain	7 019,22 €	7 095,69 €
800	Environnement	11 555,51 €	187 964,49 €
804	Jeux publics	4 362,60 €	108 168,82 €
807	Bâtiments	36 033,22 €	25 115,22 €
809	Acquisitions foncières		130 000,00 €
810	Maison Brouay		120 000,00 €
811	Salle des fêtes Putot en Bessin		150 000,00 €
812	Extension studio (douches)		50 000,00 €
813	Bâtiment services techniques	18 468,48	
814	Sport	4 460,70	17 986,00 €
	<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>1 715 939,43 €</b>	<b>2 806 069,66 €</b>

Opération 121 – Maison de services publics 18 276,12 €  
Paiement de la fin des travaux.

Opération 122 - Salle multisport Victor LORIER : 1 340 335,11 €  
Travaux de construction et d'aménagement intérieur.

Opération 123 - Jardins familiaux : 13 204,53 €  
L'opération est terminée.

Opération 304 – Espace culturel et vie associative : 31 169,81 €  
Cette somme représente les honoraires du maître d'œuvre et les différentes études.

Opération 403 – Cimetière de Le Mesnil Patry : 17 424,56 €  
Aménagement du jardin du souvenir.

Opération 602 – Zone humide SCGT : 78 300,14 €  
Cette somme correspond aux honoraires du maître d'œuvre, aux travaux de la zone humide et aux frais d'acquisition de la parcelle.

Opération 603 – Mairie Salle polyvalente à Sainte Croix Grand Tonne : 12 000,30 €

Cette somme correspond aux dépenses d'études et d'honoraire du maître d'œuvre du projet de la salle polyvalente et de la mairie annexe.

Opération 701 – Eglises : 30 798,23 €

Cette somme correspond aux dépenses de sécurisation électrique de l'église à Putot-en-Bessin, du remplacement de la volée cultuelle de l'église à Saint Croix Grand Tonne, de la lustrerie de l'église à Le Mesnil Patry et la rénovation du mur du cimetière à Saint Croix Grand Tonne.

Opération 702 – Administration générale : 14 179,11 €

Achat de plusieurs abonnements, d'ordinateurs portables, d'un coffre-fort

Opération 703 – Service technique : 23 727,42 €

Achat d'un véhicule Kangoo, du logiciel AS-TECH et achats divers.

Opération 704 – Communication : 5 593,20 €

Achat de signalétique.

Opération 800 – Environnement : 11 555,51 €

Aides à l'achat de vélos électriques pour un montant de 7 500 €.

Achats d'arbustes et honoraires du maître d'œuvre pour la plantation de haies bocagères sur le territoire de Thue et Mue.

Opération 804 – Jeux publics : 4 362,60 €

Création d'une dalle pour support de jeu.

Opération 807 – Bâtiments : 36 033,22 €

Achat de divers matériels d'équipement pour la salle le Studio, la mairie de Brouay, de coffret de registre de sécurité pour les bâtiments.

Opération 813 – Bâtiments : 18 468,48 €

Transfert de l'atelier technique de Cheux et l'aménagement des locaux de Bretteville l'Orgueilleuse.

Opération 814 – Sports : 4 460,70 €

Travaux supplémentaires Victor LORIER : achat de prises informatiques, de câblage et de liaison HDMI.

#### DEPENSES NON INDIVIDUALISEES

CHAP	Libellé	Réalisé	RAR
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	97 740,76 €
13	Subventions d'investissement reçues	20 000,00 €	
16	Emprunts & dettes assimilés	224 520,53 €	
16	Cautions		
040	OP d'ordre de transfert entre sections	26 440,84 €	
10	Taxe d'aménagement	21 173,16 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>302 134,53 €</b>	<b>97 740,76 €</b>

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 10 000 €

Fonds de concours versé à la communauté urbaine Caen la Mer pour la rue du Colonel Baker.

Chapitre 13 – emprunts et dettes assimilées : 20 000 €

Correction d'une erreur d'imputation.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 224 520,53 €

Ce montant comprend le remboursement en capital de la dette et la caution à un locataire.

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section : il s'agit de l'amortissement des différentes subventions perçues pour des biens amortissables 26 440,16 €

Chapitre 10 - Remboursement d'une taxe d'aménagement attribuée par erreur à la commune : 21 173,16 €



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap/OP	Libellé	Réalisé	RAR
10	Dotations et fonds divers	519 771,94 €	485 296,90 €
	Subventions d'investissement (individualisées)	441 354,54 €	584 765,06 €
121	Maison services publics		58 982,55 €
122	Salle multisports Victor Lorier	434 413,54 €	234 942,51 €
602	Zone humide	5 976,00 €	77 840,00 €
603	Mairie – Salle polyvalente SCGT		110 000,00 €
703	Service technique	615,00 €	
800	Bâtiments et équipements	350,00 €	103 000,00 €
	Subventions d'investissement non individualisées	799 417,52 €	120 000,00 €
13	Autres subventions affectées au cpte résultat	20 000,00 €	
040	Op. Ordre de transfert	779 417,52 €	
24	Produits des cessions d'immobilisations		120 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 760 544,00 €</b>	<b>1 190 061,96 €</b>

Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 519 771 94 €

Les recettes correspondent à l'encaissement du FCTVA : 326 328,46 € et à la taxe d'aménagement reversée par la communauté urbaine Caen la mer : 193 443,48 €.

#### Les subventions individualisées

La Maison de Services Publics : en attente de la dernière subvention IDEE

La salle multisports Victor Lorier : 434 413,54 €

- Solde de la subvention du conseil départemental : 210 000 €
- 2<sup>ème</sup> acompte DETR : 146 369,59 €
- 2<sup>ème</sup> acompte DSIL : 78 043,95 €

La zone humide : 5 976 €

- Subvention d'acquisition foncière par l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Service technique : 615 €

- Subvention sur l'acquisition d'un véhicule par ADVENIR INFOA 45347

Bâtiment et équipement : 350 €

- Participation à l'aide à l'achat de vélos électriques par la communauté urbaine Caen la Mer

#### C- Résultat 2022 du budget principal et son affectation

##### Section fonctionnement

Résultats relatifs à l'exercice 2022

Dépenses réalisées sur 2022	Recettes réalisées sur 2022	Solde année 2022
4 405 203,02 €	4 794 555,99 €	389 352,97 €

Le résultat courant 2022 est de 389 352,97 €

Résultats de clôture fonctionnement 2022

RESULTAT DE CLOTURE 2021	PART AFFECTÉE À L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
1 221 039,79 €		389 352,97 €	1 610 392,76 €

## Section investissement

Résultats relatifs à l'exercice 2022

Dépenses réalisées sur 2022	Recettes réalisées sur 2022	Solde année 2022
2 018 073,96 €	1 760 544,00 €	- 257 529,96

Résultats de clôture d'investissement 2022

RESULTAT DE CLOTURE 2021	Résultats de l'exercice 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
1 010 678,65 €	- 257 529,96 €	753 148,69 €

CALCUL DU FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 2022 INVESTISSEMENT		
RAR 2022	Recettes	1 190 061,96 €
RAR 2022	Dépenses	2 903 810,42 €
Solde des RAR 2022		- 1 713 748,46 €

En conséquence, sont soumises à l'approbation du conseil municipal, les affectations suivantes des résultats :

1. Excédent d'investissement de 753 148,69 € :
  - a. Affectation du résultat excédentaire d'investissement de 2022 d'un montant cumulé de 753 148,59 € à l'article 001 recettes « excédent d'investissement reporté ».
2. Excédent de fonctionnement de 1 610 392,76 € :
  - b. Affectation de la somme de 960 599,77 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », nécessaires pour couvrir le montant des restes à réaliser 2022.
  - c. Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 649 792,99 € en recettes de fonctionnement 2022, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

M. Jean-Pierre BALAS demande si une fusion entre les budgets ne serait pas possible.

M. Didier LHERMITE explique que c'est à l'étude avec la DGFIP.

Mme Laurence TROLET demande quelle est la durée restante de remboursement de l'emprunt pour la Maison de Santé.

M. Didier LHERMITE précise qu'il reste 9 ans soit jusqu'en 2032.

(sortie du maire)

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le compte administratif 2022 du budget principal,
- D'AFFECTER les résultats 2022 conformément à la proposition ci-dessus,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

## II/ BUDGET ANNEXE COMMERCES

Il est rappelé que les budgets annexes de Thue et Mue présentent des montants hors taxes contrairement au budget communal.

## A/ Section fonctionnement



L'activité de ce budget provient de la location de bâtiments commerciaux.

Les recettes sont essentiellement les loyers, les remboursements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afférentes à ces bâtiments.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 727,00	120,90	75,00		5 531,10
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 727,00</b>	<b>120,90</b>	<b>75,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 531,10</b>
66	Charges financières	510,00	119,45	389,57		0,98
67	Charges exceptionnelles	10,78	0,55			10,21
68	<sup>(1)</sup> Dotations, provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>6 247,76</b>	<b>240,90</b>	<b>464,57</b>	<b>0,00</b>	<b>5 542,29</b>
023	<sup>(2)</sup> Virement à la section d'investissement	5 768,14				
042	<sup>(2)</sup> Opé. d'ordre transfert entre sections	16 353,10	16 353,10			
043	<sup>(2)</sup> Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>22 121,24</b>	<b>16 353,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 768,14</b>
<b>TOTAL</b>		<b>28 369,00</b>	<b>16 594,00</b>	<b>464,57</b>	<b>0,00</b>	<b>11 310,43</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent	550,00	605,00			-45,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante	27 798,60	28 148,78			-350,18
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>28 358,60</b>	<b>28 753,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-395,18</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	10,40				10,40
78	<sup>(1)</sup> Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>28 369,00</b>	<b>28 753,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-384,78</b>
042	<sup>(2)</sup> Opé. ordre transfert entre sections					
043	<sup>(2)</sup> Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>28 369,00</b>	<b>28 753,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-384,78</b>

#### B- Section d'investissement

Les dépenses sont constituées principalement par le remboursement en capital de l'emprunt,

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	7 996,55	7 996,55		
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>7 996,55</b>	<b>7 996,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	13 976,34	11 826,34		2 150,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régime)				
26	Participations et créances rat. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imputées				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>13 976,34</b>	<b>11 826,34</b>	<b>0,00</b>	<b>2 150,00</b>
45_	Total des opé. pour le compte de tiers				
	<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>	<b>21 972,89</b>	<b>19 822,89</b>	<b>0,00</b>	<b>2 150,00</b>
040	Opé. ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>21 972,89</b>	<b>19 822,89</b>	<b>0,00</b>	<b>2 150,00</b>
	<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>14 138,81</b>			

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 7 996,55 €  
Porte automatique de la boulangerie à Cheux-Thue et Mue

Chapitre 16 - emprunt : 11 826,34 €  
Remboursement du capital de l'emprunt

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent des amortissements des immobilisations

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (cf 130)				
16	Emprunts et dettes assimilés (cf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (cf 1060)				
1060	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 840,46	11 840,46		
130	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 150,00			2 150,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régime)				
26	Participations et créances rat. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>13 990,46</b>	<b>11 840,46</b>	<b>0,00</b>	<b>2 150,00</b>
45_	Total des opé. pour le compte de tiers				
	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>	<b>13 990,46</b>	<b>11 840,46</b>	<b>0,00</b>	<b>2 150,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	5 768,14			
040	Opé. ordre de transferts entre sections	16 353,10	16 353,10		
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>22 121,24</b>	<b>16 353,10</b>	<b>0,00</b>	<b>5 768,14</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>36 111,70</b>	<b>28 193,56</b>	<b>0,00</b>	<b>7 918,14</b>

**C- Résultat et affectation****Résultats relatifs à l'exercice 2022 du budget annexe Commerce**

SECTION	Dépenses réalisées sur 2022	Recettes réalisées sur 2022	Solde année 2022
Investissement	19 822,89 €	28 193,56 €	8 370,67 €
Fonctionnement	17 058,57 €	28 753,78 €	11 695,21 €
	36 881,46 €	56 947,34 €	20 065,88 €

**Résultats de clôture 2022 du budget annexe Commerce**

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2022	RAR 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
INVESTISSEMENT	- 14 138,81 €	0,00 €	8 370,67 €	0,00 €	- 5 768,14 €
FONCTIONNEMENT	11 840,46 €	- 11 840,46 €	11 695,21 €		11 695,21 €
TOTAL CUMULE					5 927,07 €

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire de 2022 d'un montant cumulé de 5 768,14 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 11 695,21 € :
  - o Au 002 résultats de fonctionnement pour 5 927,07 €,
  - o Au 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 5 768,14 €

(sortie du maire)

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le compte administratif 2022 du budget annexe Commerces,
- D'AFFECTER les résultats 2022 conformément à la proposition ci-dessus,
- D'AUTORISER le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

**III/ BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE****A/ Section fonctionnement**

L'activité de ce budget consiste en la location de locaux médicaux. Les dépenses sont liées aux charges courantes (électricité, eau, etc.), les intérêts d'emprunt et les amortissements du bâtiment. Les recettes sont essentiellement les loyers et les provisions sur charges.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis *	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	15 000,00	7 774,89	269,00		6 966,11
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	10,59	1,92			8,67
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>15 010,59</b>	<b>7 776,82</b>	<b>269,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 964,77</b>
66	Charges financières	3 075,49	1 410,57	61,08		1 603,84
67	Charges exceptionnelles	20,00	13,18			6,82
68 (1)	Dotations, provisions semi-budgétaires (					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>18 106,08</b>	<b>9 200,57</b>	<b>330,08</b>	<b>0,00</b>	<b>8 575,43</b>
023 (2)	Virement à la section d'investissement (	134 115,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	32 603,00	32 602,76			0,24
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>166 718,00</b>	<b>32 602,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>134 115,25</b>
<b>TOTAL</b>		<b>184 824,08</b>	<b>41 803,32</b>	<b>330,08</b>	<b>0,00</b>	<b>142 690,68</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 36 895,92				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent	13 248,00	12 588,74			269,26
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	176 932,00				176 932,00
75	Autres produits de gestion courante	31 540,00	31 968,68			-448,68
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>221 720,00</b>	<b>44 976,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>176 744,58</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		31,83			-31,83
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>221 720,00</b>	<b>45 007,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>176 712,75</b>
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)					
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>221 720,00</b>	<b>45 007,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>176 712,75</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

## B/ Section investissement

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des opérations d'équipement</b>				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	34 672,86	31 555,68		3 117,18
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rat. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>34 672,86</b>	<b>31 555,68</b>	<b>0,00</b>	<b>3 117,18</b>
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
	<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>	<b>34 672,86</b>	<b>31 555,68</b>	<b>0,00</b>	<b>3 117,18</b>
040	Op. ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>34 672,86</b>	<b>31 555,68</b>	<b>0,00</b>	<b>3 117,18</b>
	<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>135 250,14</b>			

Les dépenses sont constituées par le remboursement en capital de l'emprunt et le remboursement des cautions aux locataires.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (cf 130)				
16	Emprunts et dettes assimilés (cf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (cf 1060)				
1060	Excédents de fonctionnement capitalisés				
130	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 205,00	90,55		3 114,45
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rat. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 205,00</b>	<b>90,55</b>	<b>0,00</b>	<b>3 114,45</b>
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>	<b>3 205,00</b>	<b>90,55</b>	<b>0,00</b>	<b>3 114,45</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	134 116,00			
040	Op. ordre de transferts entre sections	32 603,00	32 602,76		0,24
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>166 719,00</b>	<b>32 602,76</b>	<b>0,00</b>	<b>134 115,25</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>169 920,00</b>	<b>32 693,30</b>	<b>0,00</b>	<b>137 229,70</b>

Les recettes sont constituées des amortissements de biens et des cautions versées par les nouveaux locataires.

**C- Résultat et affectation****Résultats relatifs à l'exercice 2022 du budget annexe Maison de Santé**

SECTION	Dépenses réalisées sur 2022	Recettes réalisées sur 2022	Solde année 2022
Investissement	31 555,68 €	32 693,30 €	1 137,62 €
Fonctionnement	42 133,40 €	45 007,25 €	2 873,85 €
	<b>73 689,08 €</b>	<b>77 700,55 €</b>	<b>4 011,47 €</b>

**Résultats de clôture 2022 du budget annexe Maison de Santé**

	RESULTAT DE CLOTURE 2020	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
INVESTISSEMENT	- 135 250,14 €		1 137,62 €	- 134 112,52 €
FONCTIONNEMENT	- 36 895,92 €		2 873,85 €	- 34 022,07 €
TOTAL CUMULE	- 172 146,06 €		4 011,47 €	- 168 134,59 €

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2022 d'un montant cumulé de 134 112,52 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 34 022,07 € en dépenses de fonctionnement à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté »

(sortie du maire)

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le compte administratif 2022 du budget annexe Maison de Santé
- D'AFFECTER les résultats 2022 conformément à la proposition ci-dessus,
- D'AUTORISER le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Arrivée de M. François THORETTON

**IV. TAXE D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2023**

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Comme en 2022, pour l'année 2023, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprendra, d'une part, le taux communal à 28,71% et, d'autre part, le taux départemental qui s'élève à 22,10% pour le Calvados.

Dans la mesure où la commune ne souhaite pas modifier les taux de la fiscalité, le taux de référence qui doit faire l'objet d'un vote par le conseil municipal est le taux communal additionné au taux départemental soit 50,81%.

Un coefficient correcteur permet de compenser les écarts de recettes entre la taxe d'habitation qui aurait été perçue par la commune et la taxe foncière perçue liée au département.

En outre, cette année les communes doivent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation qui s'appliquera aux seules cotisations payées par les propriétaires de résidences secondaires.

Les taux des taxes communales sont ainsi soumis :

- Taxe d'habitation : 14,14%
- Taxe foncière propriété bâtie : 50,81% (28,71% + 22,10 %)
- Taxe foncière propriété non bâtie : 34,90%



M. François TOUYON demande comment se situe la commune en termes de taux par rapport à la moyenne dans d'autres communes.

M. Didier LHERMITE explique que la comparaison est difficile car les communes fixent ce taux en fonction des besoins financiers et cela dépend donc aussi de la valeur locative.

M. Michel LAFONT précise que les taux sont à peu près dans la moyenne départementale. La révision des valeurs locatives des locaux professionnels a été opérée. Pour celle des habitations, la révision est sans cesse repoussée mais va certainement arriver (les valeurs locatives datent de 1970)

M. François TOUYON rappelle que l'augmentation des taux permettraient une recette supplémentaire. C'est une volonté politique de maintenir les taux.

M. Michel LAFONT rappelle que la commune est en période de convergence des taux jusqu'en 2026 et qu'il est préférable de ne pas toucher aux taux pendant cette période.

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition locale en 2023,
- DE FIXER les taux 2023 conformément au rapport ci-dessus,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

**V. BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES « COMMERCES », « MAISON DE SANTE » BUDGET PRIMITIF 2023**

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

**I /BUDGET PRINCIPAL**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 462 974, 91 €.

**A.- Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 4 899 432,72 €.

SECTION FONCTIONNEMENT			
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	LIBELLE
002 Déficit antérieur		649 792,99 €	002 Excédent antérieur reporté
011 Charges à caractère général	750 000,00 €	113 640,00 €	70 Produits de services
012 Charges de personnel	1 170 000,00 €	2 625 372,89 €	73 Impôts & taxes
		1 300 000,00 €	74 Dotations & participations
65 Autres charges de gestion courante	1 950 000,00 €	160 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante
66 Charges financières	38 935,00 €		76 Produits financiers
67 Charges exceptionnelles	500 100,00 €	10 000,00 €	77 Produits exceptionnels
68 Dotations provisions semi budgétaire	25 000,00 €		78 Reprises sur provisions
014 Atténuation de produits		4 000,00 €	013 Atténuations de charges
042 transfert entre sections	465 397,72 €	36 626,84 €	042 Transfert entre sections
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 899 432,72</b>	<b>4 899 432,72</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>

**En dépenses :**

Chapitre 011 : 750 000 € (685 000 € BP 2022)

Les dépenses nouvelles concernent :

- Environnement (8 000,00€) :
  - Ateliers participatifs : 3 000,00 €
  - Animations soirées débats environnement : 5 000,00 €
- Communication (3 400,00 €) :
  - Livrets accueil nouveaux arrivants (mise à jour) : 3 100,00 €
  - Concours photos : 300,00 €
- Mairie déléguées (10 600,00 €) :



- Reliure registre d'état civil : 600,00 €
- Plans communes déléguées : 10 000,00 €
- Culture (8 500,00 €) :
  - 10 ans du Studio : 7 500,00 €
  - Divers petits matériels : 1 000,00 €
- Développement économique (3 000,00 €) :
  - Animations supplémentaires 2023 : 3 000,00 €

Chapitre 012 : 1 170 000 € (1 080 000 € BP 2022)

L'évolution concerne :

- Culture (2 000,00 €) :
  - Intégration des heures complémentaires : 2 000,00 €
- Transversal (85 000,00 €) :
  - 3 Apprentis : 15 000,00 €
  - Heure de ménage en supplément : 10 000,00 €
  - Revalorisation du point d'indice en année pleine et de l'augmentation du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 60 000,00 €
- Développement économique (3 000,00 €) :
  - Contrat manager commerce : 3 000,00 €

Chapitre 65 : 1 950 000 € (1 793 405 € BP 2022)

La principale dépense de ce chapitre concerne la contribution au SEEJ qui nécessite une évolution conséquente par rapport à 2022 : la participation supplémentaire pour le projet stratégique (+42 664,23€) et une revalorisation liée à l'inflation dont le montant n'est pas connu mais pourrait être de 10% de l'actuelle contribution.

Ce chapitre concerne également les subventions aux associations qui seront individualisées lors de ce conseil municipal.

Chapitre 67 : 500 100 € (500 117,84 € BP 2022)

Ce chapitre concerne un montant que la commune souhaite conserver en réserve.

#### En recettes :

Chapitre 70 : 113 640 € (106 200 € BP 2022)

Ce chapitre comprend les concessions de cimetière, la vente de billets de spectacles, les mises à disposition au SEEJ, à Rosel, à la communauté urbaine Caen la Mer, le paiement des charges pour la location des salles des fêtes.

Chapitre 73 : 2 625 372,89 € (2 542 179 € BP 2022)

Ce chapitre concerne la fiscalité :

- Les taxes foncières, dont les bases augmenteront de 7,10 %
- L'attribution de compensation de Caen la Mer.
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources instaurée suite à la réforme de la taxe professionnelle qui nécessite une grande prudence dans la prévision
- La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SDEC ENERGIE,
- La taxe additionnelle aux droits de mutation pour laquelle il est nécessaire d'être prudent.

Chapitre 74 : 1 300 000 € (1 130 000 € BP 2022)

Les dotations forfaitaires, de solidarité rurale, nationale de péréquation, le fonds de compensation de TVA et les compensations au titre des exonérations foncières constituent ce chapitre.

Chapitre 75 : 160 000 € (133 000 € BP 2022)

Ce chapitre retrace les locations des salles des fêtes, de la gendarmerie, de la pharmacie, et des logements.

Chapitre 77 : 10 0000 € (22 441,07 € BP 2022)

Ce chapitre comprend les règlements de sinistres, les remboursements des indemnités journalières des agents.

Chapitre 013 : 4 000 € (4696,00 € BP 2022)

Ce chapitre comprend les remboursements du supplément familial de traitement notamment.

#### B.- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 4 563 542,19 €, RAR compris.

a) Les dépenses

Investissement				
OP°	Libellé	RAR 2022	BP 2023	Total budget 2023
121	Maison de services publics	52 827,39		52 827,39
122	Salle multisports Victor Lorier	65 811,54		65 811,54
124	Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse	32 000,00	200 000,00	232 000,00
304	Espace culturel et vie associative	1 296 570,19		1 296 570,19
403	Cimetière		30 000,00	30 000,00
602	Zone humide Sainte Croix Grand Tonne	6 775,52	2 500,00	9 275,52
603	Mairie-Salle polyvalente Sainte Croix Grand Tonne	404 814,50		404 814,50
701	Eglises	10 543,80	50 000,00	60 543,80
702	Administration générale	32 752,02	40 000,00	72 752,02
703	Services techniques	11 712,60	40 000,00	51 712,60
704	Communication		20 000,00	20 000,00
707	Téléphonie et Internet réseaux	20 000,00	20 000,00	40 000,00
708	Commerces - Signalétique	8 771,88	50 000,00	58 771,88
710	Illuminations de Noël	14 040,00	15 000,00	29 040,00
711	Etude des projets 2022-2026	53 120,00	6 161,00	59 281,00
712	Mobilier urbain	7 095,69	30 000,00	37 095,69
800	Plantation de haies bocagères	187 964,49	220 000,00	407 964,49
804	Jeux publics	108 168,82	25 000,00	133 168,82
807	Bâtiments	25 115,22	50 000,00	75 115,22
808	Réseau incendie		50 000,00	50 000,00
809	Acquisitions foncières	130 000,00		130 000,00
810	Maison Brouay	120 000,00		120 000,00
811	Salle des fêtes Putot en Bessin	150 000,00		150 000,00
812	Extension studio (douches)	50 000,00		50 000,00
814	Sport	17 986,00	60 000,00	77 986,00
815	Aide aux vélos		10 000,00	10 000,00
404	Salle des fêtes Le Mesnil Patry		15 000,00	15 000,00
203	Rénovation mairie Brouay		10 000,00	10 000,00
713	Vidéo Protection		5 000,00	5 000,00
127	Maison des associations à Bretteville l'Orgueilleuse		20 000,00	20 000,00
714	Maison partagée personnes âgées		10 000,00	10 000,00
715	Gendarmerie		10 000,00	10 000,00
307	Mur Cimetière de Cheux		55 000,00	55 000,00
716	Mairies déléguées (numérisation, panneaux, plans, etc.)		22 500,00	22 500,00
816	Voies et réseaux		110 000,00	110 000,00
817	Culture (sono studio, comptoir, divers)		20 000,00	20 000,00
818	Végétaux		3 000,00	3 000,00
819	Maitre d'œuvre Lotissements Le Mesnil Patry et Brouay		20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	97 740,76	160 000,00	257 740,76
16	Emprunts & dettes assimilés		200 041,44	200 041,44

16	Cautions		4 048,14	4 048,14
42	Opérations transfert entre sections		36 626,84	36 626,84
41	OP d'ordre de transfert entre sections		28 358,05	28 358,05
603	Sainte Croix Grand Tonne Annulations mandats 2022		11 496,30	11 496,30
		2 903 810,42	1 659 731,77	4 563 542,19

b) Les recettes

RECETTES NON INDIVIDUALISEES				
CHAP	LIBELLE	RAR 2022	BP 2023	Total budget 2023
1	Excédent d'investissement		753 148,69	753 148,69
24	Produits des cessions d'immobilisation	120 000,00		120 000,00
40	Dotation aux amortissements		465 397,72	465 397,72
41	Opération patrimoniale		28 358,05	28 358,05
10	Dotations fonds divers & réserves FCTVA	485 296,90	158 509,93	643 806,83
10	Taxe d'aménagement		150 802,38	150 802,38
16	Cautions		4 048,14	4 048,14
16	Emprunt		754 264,19	754 264,19
603	SCGT Annulations mandats 2022		11 496,30	11 496,30
1068	Excédent de fonctionnements capitalisés		960 599,77	960 599,77
		605 296,90	3 286 625,17	3 891 922,07

## RECETTES INDIVIDUALISEES

OP	Désignation	Libellé	RAR 2022	BP 2023	Total budget
121	Maison des services publics	Subvention	58 982,55		58 982,55
122	Salle multisports Victor Lorier	Subvention	234 942,51		234 942,51
602	Zone humide	Subvention	77 840,00	10 000,00	87 840,00
603	Mairie – salle polyvalente SCGT	Subvention	110 000,00		110 000,00
815	Environnement - haies	Subvention	103 000,00	76 855,06	179 855,06
		TOTAL	584 765,06	86 855,06	671 620,12

## II/ BUDGET ANNEXE COMMERCES

## A.- Section de fonctionnement

Le budget annexe Commerces s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 35 288 €.

Fonctionnement dépenses			Fonctionnement recettes		
Chap.	Libellé	BP 2023	Chap.	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractères général	1 636,03 €	002	Excédent reporté	5 927,07 €
65	Autres charges	20,00 €	70	Produits des services	600,00 €
66	Charges financières	472,00 €	75	Produits de gestion courante	28 750,00 €
67	Charges exceptionnelles	20,00 €	77	Produits exceptionnels	10,93 €
042	Transfert entre sections	16 079,46 €			
68	Provisions	5 000,00 €			
023	Virt à la section d'investissement	12 060,51 €			
<b>TOTAL</b>		<b>35 288,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>35 288,00 €</b>



### B.- Section d'investissement

Le budget annexe Commerces s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 185 572,37 €.

Chap.	Libellé	BP 2023	Chap.	Libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	161 574,77 €	1068	Excédent de fonctionnement	5 768,14 €
16	Cautions	2 150,00 €	16	Cautions	2 150,00 €
21	Immobilisations corporelles	16 079,46 €	16	Emprunt et dettes assimilées	149 514,26 €
001	Déficit d'investissement	5 768,14 €	021	Virement de la section de fonctionnement	12 060,51 €
			040	Op. ordre	16 079,46 €
<b>TOTAL</b>		<b>185 572,37 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>185 572,37 €</b>

### III/ BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

#### A.- Section de fonctionnement

Le budget annexe Maison de Santé s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 214 284 €.

Fonctionnement dépenses			Fonctionnement recettes		
Chap.	Libellé	Budget 2023	Chap.	Libellé	Budget 2023
011	Charges à caractères général	12 280,50 €	70	Produits des services	13 396,00 €
65	Autres charges	20,00 €	74	Dotations subventions	165 930,00 €
66	Charges financières	1 352,43 €	75	Produits de gestion courante	34 958,00 €
67	Charges exceptionnelles	20,00 €			
042	Transfert entre sections	32 603,00 €			
023	Virt à la section d'investissement	133 986,00 €			
002	Déficit de fonctionnement	34 022,07 €			
<b>TOTAL</b>		<b>214 284,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>214 284,00 €</b>

#### B- Section d'investissement

Le budget annexe Maison de Santé s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 169 794 euros.

Investissement dépenses			Investissement recettes		
Chap.	Libellé	Budget 2023	Chap.	Libellé	Budget 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	32 476,20 €	16	Cautions	3 205,00 €
16	Cautions	3 205,28 €	21	Virement de la section de fonctionnement	133 986,00 €
001	Déficit d'investissement	134 112,52 €	040	Op. ordre	32 603,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>169 794,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>169 794,00 €</b>

M. François THORETTON tient à féliciter le travail accompli pour la plantation des haies

M. Michel LAFONT explique que le vote du budget principal est la fin d'un très gros cycle de travail. Il remercie celles et ceux qui ont travaillé sur ce budget et particulièrement M. Didier LHERMITE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2023 du budget principal de Thue et Mue,
- D'ADOPTER le budget primitif 2023 du budget annexe Commerces,
- D'ADOPTER le budget primitif 2023 du budget annexe Maison de Santé,

- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

VI. Le conseil municipal a adopté le compte rendu du conseil municipal du 8 février 2023 à l'unanimité.

VII. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

DECISION DU MAIRE

Le maire a pris les décisions suivantes :

N° ARRETE	DATE	OBJET	LIBELLE	MONTANT TTC
2023 6 C	26/01/23	Achats accessoires pour mur d'escalade à la salle V. Lorier	DBLOQUER	4 591,85 €
2023 7 C	31/01/23	Achat d'une autolaveuse pour les bâtiments de Thue et Mue	JCS	9 955,36 €
2023 8 C	31/01/23	Mission pour un sondage de reconnaissance de fondation à la mairie déléguée Cheux	TECHNOSOL	4 183,20 €
2023 9 C	09/02/23	Représentation Le Tir Sacré	PETITE FOULE PRODUCTION	4 299,20 €
2023 10 C	14/02/23	NON UTILISE		
2023 11 C	27/02/23	Dépose de l'ouvrant existant de la porte du gymnase à Bretteville l'Orgueilleuse et pose en rénovation	AFM	2 549,26 €
2023 12 C	27/02/23	Réparation dans un pavillon de la gendarmerie	BPLAST	2 271,52 €
2023 13 C	02/03/23	Remboursement d'un sinistre sur le bâtiment du Tennis à Bretteville l'Orgueilleuse (dégât des eaux par infiltration suite au débordement des cheneaux)	GROUPAMA	200,00 €
2023 14 C	02/03/23	Remboursement anticipé de l'emprunt concernant le budget annexe Commerces	CAISSE D'EPARGNE	149 514,26 €

Le maire rend ainsi compte des décisions prises.

VIII. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATION AUX ORGANISMES

Rapporteur Didier LHERMITE, adjoint au maire en charges des finances

Le budget primitif 2023 du budget principal étant adopté, il est possible maintenant de voter les subventions aux associations et participations aux organismes.

Chaque commune déléguée, commission et groupe de travail a pu ainsi proposer les subventions lors de différentes réunions.

Le comité des exécutifs s'est réuni le 8 mars dernier afin de finaliser la proposition.

A périmètre constant, le montant total des subventions proposées s'élève à 100 749,56 €, face à 95 256,80 € en 2022 soit une augmentation de 5 492,76 € (+5,77 %).

Il faut noter que le comité des exécutifs propose une subvention exceptionnelle aux sapeurs-pompiers humanitaires, pour un montant de 3 000 euros, afin de venir en aide aux sinistrés liés au séisme qui a touché la Turquie et la Syrie.

Cette année, il est précisé qu'une subvention de 5 000 euros est proposée pour le CCAS afin de pouvoir répondre aux demandes d'aides, portant l'enveloppe des subventions à 105 749, 56 €.

M. Michel LAFONT rappelle l'importance du monde associatif sur la commune et renouvelle son soutien aux associations et aux bénévoles. Il se traduit par les subventions mais aussi par la mise à disposition de salles et d'équipements.

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER les subventions 2023 aux associations et participations aux organismes conformément au tableau joint,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATION AUX ORGANISMES 2023										
COMMEMORATIONS	PROPOSE PAR	REFERENT DE L'ASSOCIATION A INVITER	Proposition subvention 2023	Demande association 2023	Pour mémoire 2022	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ANCIENS COMBATTANTS CHEUX	CHEUX	Myriam LETELLIER	300,00	300,00	250,00	150,00	250,00	250,00	250,00	300,00
UP THE JOHNS	BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	François THORETTON	750,00	750,00	1 250,00	0,00	500,00	5 300,00	300,00	500,00
WESTLAKE BROTHERS	LE MESNIL-PATRY	Mickael LHOTELLIER	300,00	PAS DE MONTANT	300,00	150,00	500,00	650,00	600,00	350,00
MAPLE LEAF	PUTOT EN BESSIN	François TOUYON	1 000,00	1 000,00	1 250,00					
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	PROPOSE PAR	REFERENT DE L'ASSOCIATION A INVITER	Proposition subvention 2023	Demande association 2023	Proposition 2022	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
COMITE JUNO	COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PATRIMOINE	Mickael LHOTELLIER	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	100,00	100,00	150,00
CULTURE	PROPOSE PAR	REFERENT DE L'ASSOCIATION A INVITER LORS DE LA COMMISSION CULTURE	Proposition subvention 2023	Demande association 2023	Proposition 2022	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ROUTE SERGE ST SCULPTEUR	COMMISSION CULTURE	Marie THEAULT	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
ACALC	COMMISSION CULTURE	Marie THEAULT	1 000,00	1 000,00	1 300,00	0,00	400,00	700,00	900,00	900,00
LE S.A.B.O.T	COMMISSION CULTURE	Marie THEAULT	15 000,00	15 000,00	5 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	14 000,00	15 000,00
LIGUE ENSEIGNEMENT - GENERIQUES (fixé à 0,85/hab BO)	COMMISSION CULTURE	Marie THEAULT	2 682,00	2 682,00	2 676,00	3 500,00	2 447,00	2 197,60	2 061,00	2 098,00
MUE'SIQUE	COMMISSION CULTURE	Cécile PARENT	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 300,00	1 100,00	800,00	45,00



ENVIRONNEMENT	PROPOSE PAR	REFERENT DE L'ASSOCIATION A INVITER LORS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT	Proposition subvention 2023	Demande association 2023	Proposition 2022	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
SEL THUE ET MUE	COMMISSION ENVIRONNEMENT	François TOUYON	905,00	905,00	1 976,00	900,00	700,00	500,00	600,00	350,00
LOISIRS	PROPOSE PAR	REFERENT DE L'ASSOCIATION A INVITER	Proposition subvention 2023	Demande association 2023	Proposition 2022	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
COMITE DES FETES BLO	BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	Flavie HERPIN	2 000,00	2 000,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
COMITE DES FETES SCGT	SAINTE CROIX GRAND TONNE	Benoit VICTOR	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
COMITE DES FETES DE CHEUX	CHEUX		1 400,00	1 400,00						
COMITE JUMELAGE CHEUX	CHEUX	Michel LAFONT	950,00	950,00	700,00	0,00	700,00	600,00	1 100,00	600,00
JUMELAGE LONG BENNINGTON	BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	Jean-Louis DANOIS	1 500,00	1 800,00	1 500,00	500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
JUMELAGE MAUREILLAS LAS ILLAS	BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	Cécile LEMARCHAND	1 500,00	2 000,00	1 500,00	500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
LES P'TITES FOURCHETTES	BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	Dominique MARIE	500,00	500,00	500,00				250,00	300,00
COMITE SPORT & LOISIRS PEB	PUTOT EN BESSIN	François TOUYON	715,00	715,00	715,00	715,00	715,00	715,00	715,00	715,00
MJC VAL DE SEULLES	BROUAY	Cécile PARENT	160,00	300,00	PAS D'ENVOI	100,00	150,00	150,00	120,00	120,00
ON AIME BROUAY	BROUAY	Cécile PARENT	600,00	1 500,00	700,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
COMITE DES FETES DU MESNIL-PATRY	LE MESNIL-PATRY	Mickael LHOTELLIER	3 000,00	3 000,00	2 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLIDARITE	PROPOSE PAR	REFERENT DE L'ASSOCIATION A INVITER LORS DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Proposition subvention 2023	Demande association 2023	Proposition 2022	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ADMR DU GRAND ODON Verson	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Noémie FOIN / Michel GLINEL	400,00	400,00	PAS DE DEMANDE	350,00	2 650,00	2 590,00	2 485,00	2 205,00
ADMR BLO	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Agnès SOLT /Véronique HULMEL	2 500,00	2 500,00	2 400,00	2 300,00				
DONNEURS DE SANG	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Flavie HERPIN	200,00	200,00	150,00	0,00	200,00	150,00	150,00	150,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Agnès SOLT	200,00	PAS DE MONTANT	PAS DE DEMANDE	0,00	100,00	0,00	0,00	50,00
RESTOS DU CŒUR	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Agnès SOLT	300,00	PAS DE MONTANT	200,00	0,00	150,00	200,00	150,00	150,00
AABO : AINES DE BLO	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Cécile LEMARCHAND / Jean Louis DANOIS	300,00	500,00	300,00	150,00	300,00	200,00	200,00	200,00



AMICALE DES AINES DE CHEUX...	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Marie THEAULT	300,00	400,00	PAS DE DEMANDE	250,00	300,00	200,00	0,00	0,00
AIAE (ADHESION) (1,60/hab - pop. municipale)	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Myriam LETELLIER	9 840,00	9 840,00	9 792,00	9 596,80	8 971,20	8 971,20	8 971,20	8 718,40
ASSOCIATION AINES DU CANTON (ADHESION)	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Agnès SOLT	3 110,00	3 110,00	3 110,00	3 110,00	2 952,00	2 881,00	2 803,50	80,00
APF FRANCE HANDICAP	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	Agnès SOLT	150,00	150,00	100,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	COMMISSION AFFAIRES SOCIALES		300,00	300,00	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE	PAS DE DEMANDE
POMPIERS MISSIONS HUMANITAIRES	COMMISSIONS AFFAIRES SOCIALES		3 000,00	PAS DE MONTANT						
CCAS THUE ET MUE	COMMISSIONS AFFAIRES SOCIALES		5 000,00	5 000,00						
SPORTS	PROPOSE PAR	REFERENT DE L'ASSOCIATION A INVITER LORS DU GROUPE DE TRAVAIL	Proposition subvention 2023	Demande association 2023	Proposition 2022	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2020	Pour mémoire 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ABORTT : BLO ROTS TENNIS DE TABLE	GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIATIONS SPORTIVES	François THORETTON	500,00	500,00	PAS RECUE RELANCE FAITE	0,00	350,00	350,00	350,00	350,00
APBO : ASS PETANQUE BLO	GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIATIONS SPORTIVES	François THORETTON	500,00	1 000,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
ASBO : ASS SPORTIVE BLO (BASKET)	GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIATIONS SPORTIVES	François THORETTON	6 000,00	8 500,00	6 000,00	5 700,00	6 770,00	6 550,00	6 600,00	7 255,00
BOB : BLO BADMINTON	GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIATIONS SPORTIVES	François THORETTON	500,00	500,00	500,00	500,00	300,00	420,00	420,00	375,00
CHEUX FAIT DU YOGA	GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIATIONS SPORTIVES	Lalia LESAGE	500,00	900,00	0,00	800,00	400,00	0,00	0,00	300,00
FC THAON BLO LFC	GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIATIONS SPORTIVES	François THORETTON	6 500,00	7 200,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	7 060,00
GYMNASTIQUE DYNAMIQUE CHEUX	GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIATIONS SPORTIVES	Myriam LETELLIER	600,00	600,00	700,00	0,00	900,00	600,00	0,00	0,00



#### **IX. CREATION COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

Rapporteur : Didier LHERMITE, adjoint au maire en charge des finances et de l'administration générale

M. LHERMITE informe le conseil municipal que M. le Maire a donné délégation à Cécile PARENT au titre de Maire adjoint à la vie associative.

A ce titre, il est proposé de créer une commission facultative « commission à la vie associative ».

De plus, il est proposé que cette commission ne soit pas ouverte, au moins dans un premier temps, afin de lui permettre de s'installer et de prendre un rythme de croisière.

Enfin, il est proposé que la commission soit composée des membres du conseil municipal qui sont référents d'au moins une association soit 20 membres.

Il convient également de préciser qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur en ces termes.

M. Michel LAFONT explique que depuis 2017 on construit la gouvernance du territoire. La création de cette commission a pour but de coordonner l'ensemble des associations avec les élus référents.

Mme Cécile PARENT précise que ce sera un travail avec les associations ; le but est également d'éviter les couacs (comme le Téléthon l'année passée). Il y aura beaucoup de travail.

Mme Nelly LAVILLE pense que certains élus auraient peut-être souhaité faire partie de cette commission et des référents auraient peut-être souhaité en sortir.

M. Michel LAFONT répond que pour le moment, la commission est composée des actuels référents. Si les élus souhaitent opérer des mouvements, on le fera après.

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** une commission « vie associative »,
- **DE NOMMER** les membres de la commission, suivants :
  - Jérôme BENOIT
  - Jean-Louis DANOIS
  - Franck DE SAINT ROMAN
  - Noémie FOIN
  - Michel GLINEL
  - Flavie HERPIN
  - Véronique HULMEL
  - Michel LAFONT
  - Nelly LAVILLE
  - Cécile LEMARCHAND
  - Lalia LESAGE
  - Myriam LETELLIER
  - Mickael LHOTELLIER
  - Dominique MARIE
  - Cécile PARENT
  - Agnès SOLT
  - Marie THEAULT
  - François THORETTON
  - François TOUYON
  - Benoît VICTOR
- **DE MODIFIER** le règlement intérieur en conséquence,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

#### **X. PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS**

Rapporteur : Cyril AUBERT-GEOFFROY, conseiller délégué en charge des ressources humaines

En application de l'article 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités brutes des élus municipaux pour l'année 2022 doit être communiqué aux élus et accompagner le vote du budget.



Nom - Prénom	Fonctions	Indemnités brutes
AUBERT GEOFFROY Cyril	Conseiller délégué	2 849,34 €
BALAS Jean-Pierre	Maire délégué	18 511,44 €
COUÉ DA SILVA Jocelyne	Adjointe au maire délégué	4 069,86 €
DANOIS Jean-Louis	Adjoint au maire délégué	4 069,86 €
DE SERRE DE SAINT ROMAN Franck	Adjoint	10 813,38 €
GAGER Murielle	Adjointe	10 813,38 €
GLINEL Michel	Adjoint au maire délégué	4 069,86 €
IUNG Sarah	Conseillère déléguée	2 849,34 €
LAFONT Michel	Maire	26 869,56 €
LAVILLE Nelly	Adjointe	10 813,38 €
LEMARCHAND Cécile	Adjointe au maire délégué	4 069,86 €
LETELLIER Myriam	Maire déléguée	14 655,30 €
LHERMITE Didier	Adjoint	10 813,38 €
LHOTELLIER Mickaël	Maire délégué	10 808,64 €
MARIE Dominique	Adjoint au maire délégué	4 069,86 €
PARENT Cécile	Maire déléguée	10 808,64 €
SOLT Agnès	Adjointe	10 813,38 €
THEAULT MARIE	Adjointe	10 813,38 €
THORETTON François	Conseiller délégué	2 849,34 €
TOUYON François	Maire délégué	12 109,86 €
TROLET Laurence	Adjointe	10 813,38 €
VERGNAUD Marie-Claude	Conseillère déléguée	2 849,34 €
VICTOR Benoît	Maire délégué	10 808,64 €
		212 012,40 €

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER l'état annuel des indemnités brutes des élus pour l'année 2022
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

#### XI. REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT - BUDGET ANNEXE COMMERCES

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

La commune de Thue et Mue rembourse auprès de la Caisse d'Epargne Normandie un emprunt au titre du budget annexe Commerces afin d'en financer les investissements.

Cet emprunt, portant le numéro A14130CA est un emprunt à multi périodes, c'est-à-dire que tous les trois ans la commune doit indiquer le mode de remboursement et le taux afférent qu'elle souhaite pour cet emprunt sur proposition de la banque.

Le taux précédent était de 0,31% sur 3 ans avec une périodicité annuelle de remboursement.

Les taux proposés pour la période débutant au 20 mars 2023 est un taux fixe à 3,97% pour une durée de trois ans ou sur la durée résiduelle un taux fixe à 4,06 %.

Compte tenu de la forte augmentation des taux, il est proposé au conseil municipal de rembourser le capital restant dû de 149 514,26 € sachant qu'aucune indemnité ne sera demandée.

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VOTER le remboursement anticipé de l'emprunt n° A14130CA pour un montant de 149 514,26 €, représentant le capital restant dû,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

## XII. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cyril AUBERT-GEOFFROY, conseiller délégué en charge des ressources humaines

Dans le cadre de l'ouverture de la médiathèque au sein de la Maison de Services Publics, les horaires d'ouverture ont été élargis.

Ainsi, des heures complémentaires ont été accordées pour pallier cette nouvelle activité.

Aujourd'hui, afin de stabiliser l'organisation, il est proposé que les heures complémentaires réalisées par l'agent soient intégrées à sa quotité de travail, sans incidence budgétaire.

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CREER un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
- DE SUPPRIMER lors d'un prochain conseil municipal le poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à 18/35<sup>ème</sup>, après avis du CST,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

## XIII. MODIFICATION DU RIFSEEP

Rapporteur : Cyril AUBERT-GEOFFROY, conseiller délégué en charge des ressources humaines

Par délibération n°2022-70 du 7 décembre 2022, le conseil municipal a décidé de mettre en place le Complément Indemnitaire Annuel dans le cadre de l'intérim d'un supérieur hiérarchique.

En l'état, ce dernier ne peut être le critère unique d'attribution du CIA.

Il convient de modifier la délibération conformément à l'article 4 du décret n°2018-1119 du 10 décembre 2018 qui prévoit le versement du CIA en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée lors de l'entretien professionnel.

Ainsi, il est proposé de supprimer le paragraphe 7 de la délibération n°2022-70 :

« Il est également proposé comme la Communauté Urbaine, la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir, conformément aux montants plafonds annuels réglementaires. Il est proposé de verser le CIA aux agents qui assurent l'intérim d'un supérieur hiérarchique pour une durée supérieure à un mois ; le montant pourrait être fixé à 150€ par mois d'intérim.

et de le remplacer comme suit :

« La mise en œuvre du CIA prévoit :

- Cadre général  
Il est instauré au profit des agents un CIA tenant compte de l'engagement et de la manière de servir. Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.
- Conditions d'attribution  
Le CIA peut être attribué aux bénéficiaires, dans la limite des montants maximums fixés pour chaque catégorie d'emplois listée en annexe de la délibération, eu égard au groupe de fonctions dont il relève au titre de l'IFSE.
- Conditions de versement  
Les conditions du versement du CIA seront précisées dans l'arrêté individuel. Il pourra faire l'objet d'un versement annuel, semestriel ou mensuel.  
Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre. »

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER la délibération n°2022-70 du 7 décembre 2022 en supprimant le paragraphe portant sur le CIA et en le remplaçant par les éléments précités,
- DE METTRE en place le CIA, en tenant compte de l'engagement et de la manière de service et dans la limite des montants maximums fixés pour chaque catégorie d'emplois listée en annexe de la délibération,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.



#### Répartition des postes par groupe de fonctions et montants maximaux annuels Commune Nouvelle Thue et Mue

Groupe de fonctions	Fonctions	IFSE	CIA
		Plafonds annuels réglementaires	
<b>Catégorie A</b>			
Direction	Directeur général des Services	36210€	6390€
Cadre	Directrice ou Responsable de service	32130€	5670€
Expertise	Responsable expert (sans encadrement)	25500€	4500€
<b>Catégorie B</b>			
Cadre	Responsable de services à la population Responsable Services Techniques	17480°	2380€
Encadrement	Responsable de pôle	16015€	2185€
Expertise	Secrétaire de mairie Assistant de direction Assistant Finances Assistant technique Chargée de communication	14650€	1995€
<b>Catégorie C</b>			
Cadre Encadrement de proximité et/ ou exécution spécialisée	Responsable de services	11340€	1260€
	Responsable de pôle		
	Secrétaire de mairie		
	Assistant administratif		
	Agent polyvalent des bâtiments		
	Agent des bibliothèques		
	Régisseur		
	ASVP Garde champêtre		
Agent opérationnel	Agent de surveillance domaine public Agent d'entretien Agent surveillance cour	10800€	1200€

#### XIV. PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Rapporteur : Michel LAFONT, Maire

En matière d'eau, le Préfet du Calvados prend régulièrement des arrêtés de restrictions des usages de l'eau (2011, 2012, 2017, 2019, 2020 et 2022).

Dans ce contexte et à la demande du Préfet, le Département du Calvados a délibéré le 3 février 2021 pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Selon l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019, cet outil est une démarche reposant sur une approche globale de la ressource en eau.

Le PTGE sera l'occasion de construire, avec près de 150 structures, un programme d'actions d'économies d'eau qui concernera l'ensemble des utilisations : eau potable, agriculture, industrie, artisanat, pêche, chasse, loisirs, navigation, associations environnementales, etc.

Un comité sera ainsi créé et s'appuiera sur divers panels extérieurs d'usagers, d'élus locaux et de collégiens qui pourront être consultés à différents stades du projet. La taille du panel d'élus locaux a été définie avec l'appui d'une garante indépendante mandaté par la Commission Nationale du Débat Public. Elle est fixée à 20 participants. La commune de Thue et Mue a été tirée au sort.

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la participation de la commune au PTGE,
- DE NOMMER Michel LAFONT, Maire, pour représenter la commune,
- D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'en informer le Département du Calvados.

**XV. CONVENTION PORTANT SUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE VOIE VERTE**

Rapporteur : Franck DE SAINT ROMAN, adjoint au maire en charge des espaces verts et des voiries

Lors de sa séance du 19 décembre 2019, la communauté urbaine de Caen la Mer a arrêté un schéma cyclable communautaire.

Pour ces itinéraires, la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération d'aménagement et contribue à l'entretien de la voie.

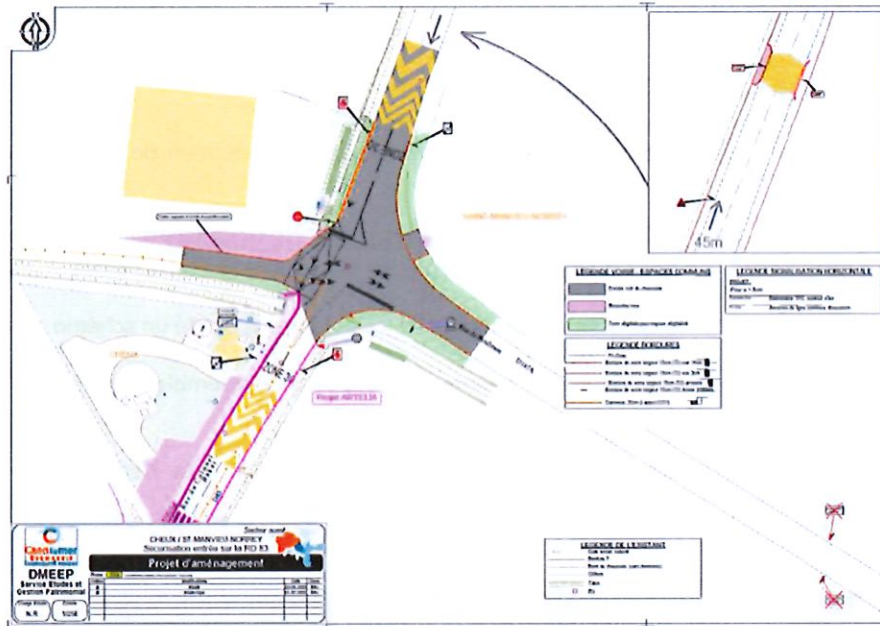
La communauté urbaine de Caen la Mer a transmis deux conventions pour la création et l'entretien de voies vertes dans le cadre du schéma cyclable communautaire :

La première reliant le carrefour de la RD 83 et de la RD 147 A de Saint-Manvieu à la RD 172 à Norrey via le chemin rural n°3 et le chemin rural n°10.



Le traitement de la voie verte sera en LHR (Liant Hydraulique Routier) et un aménagement de sécurisation du carrefour de la RD 83 et de la RD 147A sera effectué.





La deuxième reliant la RD 172 et le PN- 70 par le chemin rural de Bayeux à Cheux (1) et le chemin n°8 puis un lien par le chemin C3 vers la gare de Norrey (2). Le traitement de la voie verte sera en LHR et un aménagement de sécurisation de l'entrée du cheminement sur la RD 172 sera réalisé par la mise en place de résine, de bande sonore et matérialisation de bandes cyclables (3).



Il convient d'établir une convention entre la communauté urbaine, maître d'ouvrage de la voie verte, et les gestionnaires des chemins ruraux concernés, la commune de Saint Manvieu-Norrey et la commune de Thue et Mue.

M. Michel LAFONT précise que c'est la concrétisation progressive du projet politique de relier les communes historiques par des voies douces. Il souhaite que le conseil réfléchisse à d'autres projets (par exemple : Sainte Croix Grand Tonne).

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention entre la communauté urbaine, maître d'ouvrage de la voie verte, et les gestionnaires des chemins ruraux concernés, la commune de Saint Manvieu-Norrey et la commune de Thue et Mue.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention jointe,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

## XVI. CHOIX ENTREPRISE PLANTATION DES HAIES

Rapporteur : François TOUYON, adjoint au maire en charge de l'environnement

Un marché de travaux de plantation et de regarnissage de haies bocagères a été lancé le 28 février 2023.

Les plantations ont été prévues sur cinq communes déléguées de Thue et Mue : Brouay, Cheux, Le Mesnil Patry, Putot-en-Bessin et Sainte-Croix-Grand-Tonne. Il ne comprend qu'un lot en raison du type même des travaux.

Le délai de dépôt des offres expirait le 20 mars 2023 à 10h00.

Dix entreprises ont retiré un dossier et deux ont fait une offre.

La commission d'appel d'offres pour les MAPA s'est réunie le 24 mars 2023 afin d'entendre l'analyse des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre, La Fabrique des Paysages, et d'étudier les propositions.

L'analyse et la proposition de la commission d'appels d'offres peut se résumer ainsi :

- NOTATION

Prix des prestations : 60%

Note = (offre la moins disante / offre considérée) x 60

	VALLOIS	OXALIS PAYSAGES
Montant de l'offre HT	211 447,20	229 566,73
Note	60,00	55,26
Classement	1	2

- VALEUR TECHNIQUE

Valeur technique : 40%

Note maximale = 50 points

Notation après analyse du mémoire technique :

Critères	VALLOIS	OXALIS PAYSAGES
1 Procédés d'exécution et moyens/20 pts	15,00	20,00
2 Fournitures/20 pts	15,00	20,00
3 Organisation du chantier/10 pts	10,00	10,00
TOTAL nombre de points	40,00	50,00
Note	32,00	40,00

- SYNTHESE NOTATION ET CLASSEMENT DES OFFRES

Critères	OXALIS PAYSAGES	VALLOIS
Offre financière	55,26	60,00
Valeur technique	40,00	32,00
Total	95,26	92,00
Classement	1	2

M. Michel LAFONT précise que c'est un travail administratif important, un travail de relation avec les propriétaires. Il félicite M. François TOUYON et Valérian THUROTTE car c'est un beau dossier ; certaines communes n'ont pas pu aller au bout. M. François TOUYON ajoute qu'il y a une incohérence avec la DRAAF entre les dates d'instruction administrative de financement et les dates de plantation (contraintes météorologiques).

Mme Myriam LETELLIER informe d'un dispositif d'aide du Conseil Départemental du Calvados pour les particuliers et les associations.

M. Michel LAFONT précise qu'il existe également un dispositif d'aides européennes en investissement pour les agriculteurs par la Région via les fonds FEADER.

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise Oxalis paysages pour la plantation des haies bocagères
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

#### **XVII. RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SEEJ**

Rapporteur : Nelly LAVILLE, adjointe au maire en charge des relations avec le SEEJ et la Communauté Urbaine de Caen la Mer

Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige les syndicats de communes à élaborer chaque année un rapport d'activités qui est soumis à leur organe délibérant.

Conformément à l'article 5211-39 de ce même code, le rapport d'activités doit également être débattu dans chacun des conseils municipaux des communes membres.

Mme Sarah IUNG précise que ce rapport est consultable sur le site du SEEJ.

Après la présentation faite du rapport d'activités 2022,  
Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités 2022,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

#### **XVIII. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE D'UNE ENTREPRISE**

Rapporteur : Myriam LETELLIER, en charge de l'activité économique, commerciale et artisanale

Le 15 décembre 2021, le conseil municipal a validé la base nationale des adresses pour Thue et Mue et a ainsi adopté les dénominations de toutes les rues et voies communales.

Le 29 juin 2022, le conseil municipal, a validé le principe que la commune rembourse les frais administratifs relatifs à ce changement d'adresse pour les entreprises impactées qui en ferait la demande. La délibération précisait que le montant précis à rembourser par entreprise serait décidé ultérieurement par le conseil municipal sur la base des frais réellement payés par l'entreprise.

L'entreprise JCRC Studio domiciliée 2 rue du Bessin Vert (antérieurement 2 rue du Bessin) à Bretteville l'Orgueilleuse a fait une demande de remboursement de frais liés au changement de nom de la rue du Bessin.

La facture présentée par JCRC est une facture de Reflex expertise d'un montant de 615,11€ TTC pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire relative à la modification de l'adresse suite à décision administrative (rédaction de l'assemblée générale, mise à jour des statuts, suivi des formalités)

Le conseil municipal  
après en avoir délibéré, avec 5 ABSTENTIONS (Mme Sarah IUNG, Mme Marie THEAULT + pouvoir de Mme Lalia LESAGE, Mme Marie-Claude VERGNAUD et M. Jean-Louis DANOIS), et 1 voix CONTRE, M. François THORETTON, décide :

- **DE REMBOURSER** les frais liés à la tenue de cette assemblée générale extraordinaire à hauteur de 100% soit six cent quinze euros et onze centimes (615,11€)
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération,

#### **XIX. QUESTIONS DIVERSES**

Mme Sarah IUNG informe que les inscriptions scolaires se font désormais de façon dématérialisée.

Fin de la séance : 22h20

Michel LAFONT  
Le Maire

